



BANQUES ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



BNP PARIBAS



BDDF Opérations

CSE GPAC EN BREF...

Plénière de septembre 2019

AU MENU DE CETTE PLÉNIÈRE...

CONSULTATIONS DES ÉLUS



Transfert des activités SUN et PPE du PROC vers le PACP Marseille.

♦ LA CFDT PREND ACTE



Suppression d'un poste de DAPAC adjoint à l'APAC Télématique Nancy.

♦ LA CFDT VOTE CONTRE



Evolution de l'organisation des GPAC parisiens et du GPAC Nancy.

♦ LA CFDT VOTE CONTRE



Centralisation de l'appui commercial EPS à l'Agence Crédit Bordeaux.

♦ LA CFDT PREND ACTE

Cliquez [ici](#) pour lire nos argumentaires

* Déclinaison chez BDDF Opérations de Staffing Conseils et Solutions.

Suppression des postes d'Assistants RH dans les GPAC de province et création d'une plateforme centralisée à Paris.

* Déménagement et réorganisation du PACP Paris.

Regroupement des activités au sein de 4 domaines à la place des 7 équipes comme actuellement et déménagement de l'immeuble Sébastopol vers l'immeuble SOFIA.

* Création d'un domaine supplémentaire à l'Agence Crédit Méditerranée.

Changement de rattachement des activités de Gestion et de SEA BEB et répartition de la charge relative aux activités « Retour des actes » et « Gestion » sur 2 domaines

INFORMATIONS DES ÉLUS

Les 2 derniers dossiers seront soumis à la consultation des élus lors d'une prochaine plénière (probablement au mois d'octobre). Afin de donner un avis cohérent sur ces projets, les élus CFDT iront à la rencontre des collègues concernés.

VOS REPRÉSENTANTS :

Représentants Syndicaux :

Stéphane MATA-JULIEN
Audrey GALLAND

Les élus :

Véronique COUDEREAU
Didier DARNIS
Tiphaine GUEGUEN
Philippe GUISLAIN
Laetitia GUYOT
Véronique LAGROST
Pauline LEPRINCE
Pascal LECOMTE
Patrick LOURS
Anne-Priscille MAMET
Gilles MÉNARD
Rémy MEYNARD
Alice NAOURI
Alexandre PERRET
Phonesavanh PIERRAT
Stéphane PRANDI
Kim Loan ROUABEHIA
Virginia SAIDANI
Sophie TRANNOY
Jean Louis VENIAT

Contact @ :

PARIS IRP CFDT CE GPAC

[Vous pouvez d'ores et déjà réagir sur PARIS IRP CFDT CE GPAC](#)



Suivez nous !
@Cfdtbnpparibas



1^{er} SYNDICAT DE FRANCE
PREMIERS GRÂCE À VOUS, ENGAGÉS AVEC VOUS



BDDF Opérations

En vrac

J'UTILISE LES TRANSPORTS EN COMMUN

QUELS SONT MES DROITS ?

* Je bénéficie d'un remboursement de mon abonnement de transport en commun pour mes déplacements quotidiens entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail sur la base des trajets les plus rapides.

* 50 % du montant de la dépense engagée sur mon abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel (base tarif 2ème classe)

* Cette disposition s'applique à tout abonnement souscrit auprès d'une société de transport public (SNCF, RATP, VELIB,...)

* L'abonnement annuel est prélevé sur 11 mois par la société de transport public, il m'est remboursé sur 12 par mon employeur.

* En cas d'absence ou de suspension de contrat pendant un mois civil complet, aucun remboursement ne sera effectué.

* Je dois être présent physiquement au moins une journée dans le mois de travail pour percevoir mon remboursement de transport.

Les tickets et billets unitaires sont exclus de ce dispositif.

2 POSTES VACANTS:

GPAC NORD : RD
GPAC AS : Animateur

APAC FLUX:

Pas de projet de regroupement des activités malgré le fait qu'il y ait une baisse de l'activité au niveau national.

MÉCENAT DE COMPÉTENCES:

40 dossiers pour tout BDDF

L'accord s'adresse à tous les collaborateurs distants de 1 an à six mois de la date de leur départ à la retraite.

L'aval de l'Entreprise est nécessaire.

Il faut disposer de compétences recherchées par des associations ou des ONG partenaires, selon une fiche de mission comparable à une fiche de poste classique.

Le collaborateur s'engage à partir à la retraite de façon définitive à l'issue de sa mission.

Ces missions sont accordées prioritairement aux régions où il y a des suppressions de postes.

PACP / PROC:

Pas de fusion envisagée entre le PROC et le PACP.

MOUVEMENTS:

148,5 embauches en interne chez BDDF Opérations depuis janvier 2019 pour un objectif de 160 avant fin de l'année.

ACCORD SENIORS:

L'accord actuel est prorogé jusqu'au 31/12/2019.

Un nouvel accord est en cours de négociation

